



Paris, le 25 avril 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accompagnement psychologique des victimes d'attentats

Juliette MÉADEL, secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée de l'Aide aux victimes annonce **23 actions pour améliorer l'accompagnement psychologique des victimes d'attentats**. Le Secrétariat général à l'aide aux victimes en garantira le suivi pour qu'elles soient réalisées dans les deux prochaines années.

Face à la menace permanente d'attentats et pour répondre à la demande accrue d'accompagnement des victimes d'infractions violentes, **Juliette MEADEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Aide aux victimes**, annonce une feuille de route interministérielle contenant 23 actions pour favoriser l'accès des victimes d'actes criminels et d'attentats à une meilleure prise en charge et à des droits renforcés en matière d'accompagnement psychologique. Certaines de ces actions sont déjà opérationnelles ou en cours de mise en œuvre par les ministres compétents.

Ces actions ont été décidées à la suite du cycle de tables rondes lancé en décembre 2016 associant 600 professionnels de l'intervention d'urgence, des psychiatres, des pédopsychiatres, des psychologues, des professionnels du secourisme, des travailleurs sociaux, des intervenants associatifs, des représentants de victimes ou encore des enseignants, des chercheurs et des étudiants.

Le suivi de cette feuille de route interministérielle sera coordonné par le Secrétariat général à l'aide aux victimes. Les 23 actions sont regroupées autour de cinq objectifs prioritaires. Parmi les principales actions :

Pour améliorer l'accès aux soins :

- Proposer systématiquement à chaque victime ou personne impliquée dans un attentat un diagnostic de santé psychique gratuit, ou largement pris en charge par la sécurité sociale.
- Permettre aux victimes de terrorisme le renouvellement du dispositif de 10 consultations de psychologues remboursées 50 euros chacune par la Sécurité sociale, en fonction d'une évaluation de l'état du patient.
- Rendre accessible le modèle d'attestation de constat des retentissements psychologiques liés à l'exposition à un événement traumatogène.

Pour améliorer la prise en charge des victimes dans l'urgence et dans le post-immédiat :

- Veiller à l'existence de dispositifs de soutien psychologique adaptés au bénéfice des professionnels amenés à intervenir en cas de crise : sauveteurs bénévoles, secouristes, professionnels de la justice et forces de l'ordre.

Pour enrichir nos savoirs en stimulant la recherche scientifique et les échanges de pratiques :

- Sur la base du rapport remis par Mme RUDETZKI le 8 février 2017, créer un centre national de ressources et de résilience menant une approche pluridisciplinaire. Un rapport IGAS/IGF sera rendu début mai 2017 sur les modalités de mise en œuvre du centre national et de son réseau territorial.
- En lien avec l'Inserm et l'ANSP, engager une recherche clinique sur une cohorte d'enfants victimes (ou impliqués) de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice.

Pour améliorer la coordination entre les acteurs professionnels :

- Dans le cadre des missions des comités locaux de suivi des victimes (CLSV), prochainement remplacés par les comités locaux d'aide aux victimes (CLAV), élaborer et diffuser un annuaire départemental des personnes ressources pour faciliter les coopérations et mieux orienter les victimes et leurs proches.

Pour mobiliser toute la société pour que chacun soit acteur de la résilience :

- En tenant compte du rapport de Patrick PELLOUX et Eric FAURE sur la formation aux gestes qui sauvent, remis le 20 avril 2017, prendre des mesures pour soutenir l'action des associations de sécurité civile « B » et « C » pour le soutien aux populations victimes d'accidents, sinistres, catastrophes, en les aidant à former leurs bénévoles et faciliter l'accès des volontaires potentiels vers ces structures par une campagne de communication. En lien avec les CUMP, les cellules médico-psychologiques et les associations d'aide aux victimes, ces volontaires seront formés pour pratiquer les premiers secours mais aussi pour rassurer et orienter les victimes et leur famille vers les structures d'accompagnement.

Pour découvrir la liste complète des 23 actions, cliquez sur :

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/04/les_23_actions_du_gouvernement_pour_ameliorer_l'accompagnement_psychologique_des_victimes.pdf

Contact presse au cabinet de Juliette MÉADEL :
Thierry DEL JÉSUS 06 60 47 90 38 – presse.meadel@pm.gouv.fr